



UNION JEANNE D'ARC

67, rue Voltaire

84120 PERTUIS

association.uja@gmail.com

Association régie par la loi de 1901

Enregistrée sous le n° W841000977 à S/P d'APT

Pertuis, le 3 novembre 2023

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

Cher(e)s Ami(e)s,

Nous avons le plaisir de vous convier à notre prochaine Assemblée Générale qui se tiendra :

LE DIMANCHE 26 NOVEMBRE 2023 A 15 H 30 AU LOCAL JEANNE D'ARC

L'ordre du jour est le suivant :

1	Ouverture de l'assemblée générale par le Président, Père Cesareo ESCARDA	
2	Rapport moral de l'exercice 2022 / 2023	Vote à main levée
3	Rapport financier 2022/2023	Vote à main levée
4	Budget prévisionnel 2023/2024	Vote à main levée
5	Modifications des conditions et des montants des locations des salles du local Jeanne d'Arc	Vote à main levée
6	Démissions du Conseil d'Administration	
7	Actes de candidature - Election des nouveaux membres du conseil d'administration, dépouillement et résultats.	Vote à bulletin secret
8	Questions diverses	

Nous vous rappelons qu'il est impératif, soit d'être présent, soit de nous retourner un « bon pour pouvoir » afin que l'assemblée générale puisse délibérer. Chaque mandataire peut disposer de cinq pouvoirs.

L'Assemblée Générale se terminera par un verre de l'amitié.

BON POUR POUVOIR

Je soussigné (e)

NOM..... **PRENOM**..... ,

membre actif de l'UNION JEANNE D'ARC, donne pouvoir à :

NOM..... **PRENOM**.....

pour me représenter à l'Assemblée générale de l'Union Jeanne d'Arc du dimanche 26 novembre 2023 et prendre toutes décisions. Tout pouvoir nécessite la cotisation à jour.

Vous pouvez joindre celle-ci (15€) avec l'envoi de votre procuration.

Fait à Pertuis le :

Bon pour pouvoir

Signature :

ACTE DE CANDIDATURE A RENDRE AVANT LE MERCREDI 25 NOVEMBRE 2023

Tous les membres actifs, adhérents à l'Union Jeanne d'Arc, peuvent faire acte de candidature pour faire partie du conseil d'administration, sous réserves :

- d'être membre actif de l'U.J.A. depuis au moins un an,
- d'être présenté par **deux parrains** membres du Conseil d'Administration
- de justifier d'une activité au sein de la paroisse.

Pour cela, remplir la demande ci-dessous et la déposer au presbytère (UJA).

NOM. Prénom.....
Date de naissancelieu de naissance.....Département

Téléphone :

Adresse :.....
.....

Activité sur la Paroisse :.....

Profession :.....

Noms des Parrains : 1-
2-

Fait à Pertuis le :.....
Signature :

1 RÔLE DE L'UJA

L'association Union Jeanne d'Arc a été créée en 1941 et fonctionne selon la loi du 1er juillet 1901. Le rôle de cette association est selon ses statuts « l'éducation populaire suivant les principes de la morale chrétienne, par l'organisation d'œuvres religieuses, sociales, scolaires, d'assistance et de bienfaisance »

Par ailleurs l'UJA a reçu mandat de l'Association Diocésaine d'Avignon, propriétaire du bien, de gérer le « local Jeanne d'Arc ».

L'association est administrée gracieusement par un Conseil d'Administration qui assure les activités suivantes :

- Maintien du local à la disposition des groupes de la paroisse
- Organisation de manifestations
- Gestion administrative
- Maintien en état des locaux et des terrains
- Assure la sécurité des bâtiments.

Les revenus de l'UJA sont les suivants :

- Les cotisations annuelles des adhérents,
- Les dons,
- Les revenus des manifestations organisées : kermesse, loto, ...
- Une participation financière liée à la mise à disposition des deux grandes salles de réunion les Samedis et ou Dimanches, dans la mesure où une activité Paroissiale n'est pas prévue.

2 POURQUOI ADHÉRER A L'ASSOCIATION ?

Votre adhésion à l'Union Jeanne d'Arc est notre meilleur soutien pour maintenir le local à la disposition de tous.

L'adhésion est valide pour l'année en cours, calée sur les années scolaires de début septembre à fin août.

COTISATION 2023-2024 du 1^{ER} SEPTEMBRE 2023 AU 31 AOUT 2024

- Membres actifs : 15 € par an par personne adulte et 5 € pour les jeunes.
- Membres bienfaiteurs: ils sont les bienvenus.

REGLEMENT DE LA COTISATION

- Le jour de l'Assemblée Générale
- Sur le site « <https://www.helloasso.com/associations/union-jeanne-d-arc> »
- Tout autre rendez-vous organisé par l'UJA (kermesse, fête de la rentrée, ...)

3 ELECTION DES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vous pouvez poser votre candidature au presbytère (voir bulletin de candidature ci-dessus, avant le **mercredi 25 novembre 2023**).

Pour être candidat il faut :

- Être membre actif de l'U.J.A. depuis au moins un an,
- Être présenté par **deux parrains** membres du Conseil d'Administration,
- De justifier d'une activité au sein de la paroisse

La liste des nouveaux candidats, ainsi que des membres sortants se représentant est soumise au vote de l'assemblée.

VOTE

Ne pourront s'exprimer au travers des votes que les adhérents à jour de leur cotisation (2022-2023).

En cas d'absence à l'AG, il est possible soit de donner un pouvoir (accompagné de sa cotisation) à un adhérent présent à l'AG (5 procurations maximum) soit de le laisser en blanc et de le déposer (accompagné de sa cotisation).

Bien amicalement,

Le Président
Père Cesáreo ESCARDA
06 26 14 55 08

La Secrétaire
Patricia MICHEL
06 63 52 18 25

